



comment contester décision d'effacement des dettes ?

Par **Audrey974**, le **13/10/2021 à 11:22**

Bonjour, j'ai prêté 6000 euros à mon ex conjoint, avec reconnaissance de dette. Celui-ci a déposé un dossier de surendettement, dans lequel ma créance a bien été notifiée. Or, après de multiples changements de situation, la commission vient d'annuler ses dettes, y compris celle qu'il me doit. Les autres créanciers sont des entreprises ou administrations, je suis la seule particulière. Cette somme représente de l'argent difficilement économisé depuis mes 18 ans (j'en ai 37). Je ne peux pas faire une croix dessus. Quels sont mes recours ?

Par **P.M.**, le **13/10/2021 à 11:39**

Bonjour,

Vous devriez recevoir la proposition du plan de surendettement et vous avez 30 jours pour le refuser...

Par **Marck.ESP**, le **13/10/2021 à 14:11**

Bonjour

L'effacement des dettes ayant été prononcé, vous n'avez pas d'autre possibilité d'action que de contester par déclaration remise ou adressée par lettre recommandée avec avis de réception au secrétariat de la commission dans un délai imparti.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16978>